

Communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette  
**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 9 MARS 2016**  
**PV succinct**

**N° 2016-24 : Aménagement / rapport sur la situation en matière de développement durable de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette**

Rapporteur : Nicolas KOUKAS

Nomenclature ACTES : **8.4**

Les communes et les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50.000 habitants doivent réaliser un rapport « développement durable » qui doit être présenté à l'assemblée délibérante, préalablement au vote du budget.

Il est attendu que le rapport présente un bilan des politiques publiques, orientations et programmes mis en œuvre par l'établissement public sur son territoire ainsi qu'un bilan des actions conduites au titre de la gestion du patrimoine, du fonctionnement et des activités internes, au regard des cinq finalités constitutives d'un objectif de développement durable, telles que mentionnées au III de l'article L110-1 du Code de l'environnement, à savoir :

- 1 : lutte contre le changement climatique et protection de l'atmosphère ;
- 2 : préservation de la biodiversité, protection des milieux et des ressources ;
- 3 : cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations ;
- 4 : épanouissement de tous les êtres humains ;
- 5 : dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**Article unique - APPROUVER** le rapport ci-annexé retraçant l'activité de la communauté d'agglomération ACCM en faveur du développement durable en 2015.

**Pour (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**Absentions (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**



**N° 2016-25 : Finances / budget principal et budgets annexes - comptes de gestion du receveur municipal 2015**

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : **7.1**

Après s'être fait présenter le budget primitif principal et ses budgets annexes de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le comptes de gestion dressé par le receveur ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés qu'il lui a été prescrit de passer dans les écritures ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- STATUER** sur l'ensemble des opérations du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- 2- STATUER** sur l'exécution du budget principal et des budgets annexes de l'eau, de l'assainissement, de la zone Écopôle, de la zone du Roubian, de la zone de la Plaine de Montmajour et de la zone du Fer à cheval ;

**3- APPROUVER** les comptes de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2015.

**Pour (46)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**Absentions (3)** : Madame et Messieurs CARGNINO, CHASSAIN, GONNET.

**La délibération mise aux voix est adoptée à la majorité des membres présents et représentés**



**N° 2016-26 : Finances / budget principal - compte administratif 2015**

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2015 du budget principal de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2015 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2015 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	480 669,90
41	Opérations patrimoniales	19 332,14
16	Emprunts et dettes assimilés	566 662,76
20	Immobilisations incorporelles	30 487,26
204	Subventions d'équipement versées	2 254 109,29
21	Immobilisations corporelles	808 079,33
23	Immobilisations en cours	917 313,73
<b>TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT</b>		<b>5 076 654,41</b>
40	Opérations d'ordre entre sections	2 112 530,16
41	Opérations patrimoniales	19 332,14
10	Dotations, fonds divers	2 822 771,12
13	Subventions d'investissement	1 295 001,37
16	Emprunts et dettes assimilés	2 504 507,92
27	Autres immobilisations financières	19 332,14
<b>TOTAL Recettes INVESTISSEMENT</b>		<b>8 773 474,85</b>
11	Charges à caractère général	13 217 484,73
12	Charges de personnel et frais assimilés	4 053 742,77
14	Atténuation de produits	41 471 104,95
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 112 530,16
65	Autres charges de gestion courante	1 591 171,55
66	Charges financières	331 264,85
67	Charges exceptionnelles	20 568,22
<b>TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT</b>		<b>62 797 867,23</b>
13	Atténuation de charges	65 582,40
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	480 669,90
70	Ventes de produits du domaine et ventes div.	842 901,85
73	Impôts et taxes	48 248 277,58
74	Subventions d'exploitation	18 334 933,93

75	Autres produits de gestion courante	205 003,24
77	Produits exceptionnels	12 380,86
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		68 189 749,76

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

**POUR (44)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

**ABSENCES (3)** : Madame et Messieurs CARGNINO, CHASSAIN, GONNET.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-27 : Finances / budget annexe de l'eau - compte administratif 2015**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2015 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2015 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	125 399,36
41	Opérations patrimoniales	170 874,70
16	Emprunts et dettes assimilés	405 317,83
21	Immobilisations corporelles	574 362,95
23	Immobilisations en cours	452 257,45
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		1 728 212,29
40	Opérations d'ordre entre sections	1 152 138,52
41	Opérations patrimoniales	170 874,70
10	Dotations, fonds divers et réserves	991 636,53
13	Subventions d'investissement	327 088,00
23	Immobilisations en cours	24 136,89
27	Autres immobilisations financières	170 874,70
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		2 836 749,34
11	Charges à caractère général	63 059,27
12	Charges de personnel et frais assimilés	225 232,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 152 138,52
66	Charges financières	205 139,78
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		1 645 569,57
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	125 399,36

70	Ventes produits fabriqués, prest° service	2 124 141,58
74	Subventions d'exploitation	6 750,00
75	Autres produits de gestion courante	350 684,91
77	Produits exceptionnels	2 081,19
<b>TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 609 057,04</b>

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

**POUR (44)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

**ABSENTIONS (3)** : Madame et Messieurs CARGNINO, CHASSAIN, GONNET.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-28 : Finances / budget annexe de l'assainissement - compte administratif 2015**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2015 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2015 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	288 835,46
41	Opérations patrimoniales	672 734,99
16	Emprunts et dettes assimilées	892 425,36
21	Immobilisations corporelles	366 276,94
23	Immobilisations en cours	3 632 670,06
<b>TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT</b>		<b>5 852 942,81</b>
40	Opérations d'ordre entre sections	1 134 728,83
41	Opérations patrimoniales	672 734,99
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 219 585,78
13	Subventions d'investissement	568 867,30
16	Emprunts et dettes assimilées	700 000,00
23	Immobilisations en cours	124 017,44
27	Autres immobilisations financières	658 777,30
<b>TOTAL Recettes INVESTISSEMENT</b>		<b>5 078 711,64</b>
11	Charges à caractère général	532 395,51
12	Charges de personnel et frais assimilés	260 336,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 134 728,83

65	Autres charges de gestion courante	8 354,85
66	Charges financières	363 428,52
67	Charges exceptionnelles	271 734,63
<b>TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT</b>		<b>2 570 978,34</b>
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	288 835,46
70	Ventes de produits fabriqués, prestations de services	2 385 031,38
74	Subventions d'exploitation	1 036 608,47
75	Autres produits de gestion courante	216 467,00
<b>TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT</b>		<b>3 926 942,31</b>

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

**POUR (44)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

**ABSENTIONS (3)** : Madame et Messieurs CARGNINO, CHASSAIN, GONNET.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-29 : Finances / budget annexe de la zone Ecopôle - compte administratif 2015**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2015 du budget annexe de la zone Ecopôle de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2015 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2015 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérat° d'ordre entre sections	19 539,30
<b>TOTAL Recettes INVESTISSEMENT</b>		<b>19 539,30</b>
40	Opérat° d'ordre entre sections	0,00
<b>TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT</b>		<b>0,00</b>
11	Charges à caractère général	1 018,00
42	Opérat°ordre de transfert entre sections	19 539,30
<b>TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT</b>		<b>20 557,30</b>
70	Ventes produits fabriq, prest° servic	76 700,00
<b>TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT</b>		<b>76 700,00</b>

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

**POUR (47)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI,

MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-30 : Finances / budget annexe de la zone du Fer à cheval - compte administratif 2015**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2015 du budget annexe de la zone du Fer à cheval de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- **ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- **APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- **DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2015 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2015 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	358 908,14
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		358 908,14
40	Opérations d'ordre entre sections	358 853,14
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		358 853,14
11	Charges à caractère général	55,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	358 853,14
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		358 908,14
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	358 908,14
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		358 908,14

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

**POUR (47)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-31 : Finances / budget annexe de la zone de la Plaine de Montmajour - compte administratif 2015**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2015 du budget annexe de la zone de la Plaine de Montmajour de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- **RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;

- 3- ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2015 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2015 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal

Chapitre	Libellé	Montant
40	Opérations d'ordre entre sections	5 588,15
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		5 588,15
11	Charges à caractère général	496,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 588,15
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		6 084,15

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

**POUR (47)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-32 : Finances / budget annexe de la zone du Roubian - compte administratif 2015**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1.1

J'ai l'honneur de vous présenter le compte administratif 2015 du budget annexe de la zone du Roubian de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- DONNER** acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer dans le tableau ci-après ;
- 2- RECONNAITRE** la sincérité des restes à réaliser ;
- 3- ARRÊTER** les résultats définitifs tels que présentés ci-après ;
- 4- APPROUVER** l'ensemble de la comptabilité soumise à examen ;
- 5- DÉCLARER** que la reprise des résultats antérieurs, l'exécution budgétaire 2015 et les résultats définitifs en clôture de l'exercice 2015 sont confirmés par la comptabilité du receveur municipal.

Chapitre	Libellé	Montant
16	Emprunts et dettes assimilés	540 000,00
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		540 000,00
40	Opérations d'ordre entre sections	123 054,55
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		123 054,55
11	Charges à caractère général	45 918,00
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	123 054,55
66	Charges financières	-169,68
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		168 802,87
70	Vente de produits fabriqués, prest° service	200 000,00
77	Produits exceptionnels	185,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		200 185,00

Monsieur le président est sorti de la salle et ne prend pas part au vote.

**POUR (47)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY,

JUAN, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N°2016-33 : Finances / budget principal - affectation du résultat comptable 2015**

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2015 du budget principal :

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	5 391 882,53
Résultat reporté de l'exercice antérieur	8 453 422,30
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	<i>13 845 304,83</i>
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	3 696 820,44
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-1 251 306,53
Résultat cumulé d'investissement	2 445 513,91
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	2 376 012,10
Recettes d'investissement restant à réaliser	642 754,67
Soldes des restes à réaliser	-1 733 257,43
<i>Besoin de financement</i>	<i>0,00</i>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	0,00
Excédent reporté à la section d'investissement	2 445 513,91
Excédent reporté à la section de fonctionnement	13 845 304,83

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- DÉCIDER** de reporter l'excédent 2015 de la section de fonctionnement en section de fonctionnement et le résultat d'investissement en investissement, aucune couverture du besoin de financement n'étant nécessaire ;

**2- INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2016.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N°2016-34 : Finances / budget annexe de l'eau - affectation du résultat comptable 2015**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2015 du budget annexe de l'eau :



<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	963 487,47
Résultat reporté de l'exercice antérieur	771 979,57
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	1 735 467,04
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	1 108 537,05
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-46 970,55
Résultat cumulé d'investissement	1 061 566,50
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 117 500,02
Recettes d'investissement restant à réaliser	0,00
Soldes des restes à réaliser	-1 117 500,02
<i>Besoin de financement</i>	-55 933,52
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	55 933,52
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 679 533,52

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- DÉCIDER** d'affecter l'excédent 2015 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 55.933,52 €, le solde soit 1.679.533,52 €, étant reporté en section de fonctionnement et de reporter l'excédent d'investissement de 1.061.566,50 € en section d'investissement ;

**2- INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2016.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N°2016-35 : Finances / budget annexe de l'assainissement - affectation du résultat comptable 2015**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2015 du budget annexe de l'assainissement :

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	1 355 963,97
Résultat reporté de l'exercice antérieur	390 790,68
<i>Résultat de clôture à affecter</i>	1 746 754,65
<b>Besoin de financement de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-774 231,17
Résultat reporté de l'exercice antérieur	803 483,69
Résultat cumulé d'investissement	29 252,52
Dépenses d'investissement engagées non mandatées	1 813 541,79
Recettes d'investissement restant à réaliser	1 208 893,00
Soldes des restes à réaliser	-604 648,79

Besoin de financement	-575 396,27
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Couverture du besoin de financement de la section d'investissement	575 396,27
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 171 358,38

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- DÉCIDER** d'affecter l'excédent 2015 de la section de fonctionnement au financement des dépenses d'investissement à hauteur de 575.396,27 €, le solde soit 1.171.358,38 €, étant reporté en section de fonctionnement et de reporter l'excédent d'investissement de 29.252,52 € en section d'investissement.

**2- INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2016.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N°2016-36 : Finances / budget annexe de la zone Écopole - affectation du résultat comptable 2015**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2015 du budget annexe de la zone Écopole :

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	56 142,70
Résultat reporté de l'exercice antérieur	294 633,45
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>350 776,15</i>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Excédent reporté à la section de fonctionnement	350 776,15
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	19 539,30
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-124 715,38
Résultat cumulé d'investissement	-105 176,08
<b>Affectation du résultat de la section d'investissement</b>	
Déficit reporté à la section d'investissement	105 176,08

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- DÉCIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement et l'excédent de la section de fonctionnement en section de fonctionnement ;

**2- INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2016.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N°2016-37 : Finances / budget annexe de la zone du Fer à cheval - affectation du résultat comptable 2015**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2015 du budget annexe de la zone du Fer à cheval :

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	0,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	0,00
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>0,00</i>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat reporté à la section de fonctionnement	0,00
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-55,00
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-358 853,14
Résultat cumulé d'investissement	-358 908,14
<b>Affectation du résultat de la section d'investissement</b>	
Déficit reporté à la section d'investissement	358 908,14

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **DÉCIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement ;
- 2- **INDIQUER** que cette somme est reprise au budget primitif 2016.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N°2016-38 : Finances / budget annexe de la zone de la Plaine de Montmajour - affectation du résultat comptable 2015**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2015 du budget annexe de la zone de la Plaine de Montmajour :

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	-6 084,15
Résultat reporté de l'exercice antérieur	1 306 872,15
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>1 300 788,00</i>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Excédent reporté à la section de fonctionnement	1 300 788,00
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	5 588,15
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-297 879,98
Résultat cumulé d'investissement	-292 291,83

<b>Affectation du résultat de la section d'investissement</b>	
Déficit reporté à la section d'investissement	292 291,83

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- DÉCIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement et l'excédent de fonctionnement en section de fonctionnement ;

**2- INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2016.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N°2016-39 : Finances / budget annexe de la zone du Roubian - affectation du résultat comptable 2015**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Il convient de se prononcer sur l'affectation du résultat constaté au compte administratif 2015 du budget annexe de la zone du Roubian :

<b>Résultat de la section de fonctionnement</b>	
Résultat de l'exercice	31 382,13
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-59 259,04
<i>Résultat cumulé de fonctionnement</i>	<i>-27 876,91</i>
<b>Affectation du résultat de la section de fonctionnement</b>	
Déficit reporté à la section de fonctionnement	27 876,91
<b>Résultat de la section d'investissement</b>	
Résultat de l'exercice de la section d'investissement	-416 945,45
Résultat reporté de l'exercice antérieur	-2 374 850,89
Résultat cumulé d'investissement	-2 791 796,34
<b>Affectation du résultat de la section d'investissement</b>	
Déficit reporté à la section d'investissement	2 791 796,34

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- DÉCIDER** de reporter le déficit de la section d'investissement en section d'investissement et le déficit de fonctionnement en section de fonctionnement ;

**2- INDIQUER** que ces sommes sont reprises au budget primitif 2016.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-40 : Finances / acceptation du transfert des excédents d'investissement et de fonctionnement constatés par la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer pour les compétences eau et assainissement**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : **7.10**

Par arrêté préfectoral du 24 octobre 2013, la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a intégré la communauté ACCM avec date d'effet au 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Les services publics à caractère industriel ou commercial (SPIC) sont soumis au principe de l'équilibre financier. L'application de ce principe nécessite l'individualisation des opérations relatives aux SPIC et leur financement par la seule redevance acquittée par les usagers.

C'est la raison pour laquelle il est admis que les résultats budgétaires du budget annexe communal, qu'il s'agisse de déficits ou d'excédents, soient transférés en tout ou partie. Ce transfert donne lieu à délibérations concordantes de l'EPCI et de la commune concernée.

Par délibération n°2015-96 du 15 décembre 2015, le conseil municipal de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer a décidé le transfert à la communauté d'agglomération des excédents d'investissement et de fonctionnement constatés à la clôture des comptes au 31 décembre 2013 pour les compétences eau et assainissement tels que présentés ci-dessous :

	Eau	Assainissement
Excédent de fonctionnement au 31/12/2	335.228,68 €	746.198,27 €
Excédent d'investissement au 31/12/2013	120.359,87 €	267.913,61 €
Total	455.588,55 €	1.014.111,88 €

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- ACCEPTER** le transfert des excédents d'investissement et de fonctionnement par la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;

**2- PRÉCISER** que les crédits correspondants sont ouverts aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement 2016.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-41 : Finances / budget principal - budget primitif 2016**

Rapporteur : Dominique TEIXIER

Nomenclature ACTES : **7.1**

Vu la délibération n° 2016-1 du 27 janvier 2016, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2016 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2016 du budget principal d'ACCM. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- ADOPTER** le budget primitif 2016 du budget principal, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;

**2- DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérat° d'ordre entre sections	1 329 232,19
041	Opérations patrimoniales	144 634,00
16	Emprunts et dettes assimilés	752 400,00
20	Immobilisations incorporelles	720 836,33
204	Subventions d'équipement versées	5 788 736,50

21	Immobilisations corporelles	7 760 032,28
23	Immobilisations en cours	9 292 913,36
26	Participations, créances rattachées s/particip°	200 000,00
<b>TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT</b>		<b>25 988 784,66</b>
001	Résultat antérieur reporté	2 445 513,91
021	Virement de la section d exploitation	12 068 026,36
040	Opérat° d'ordre entre sections	2 993 700,85
041	Opérations patrimoniales	144 634,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 618 992,67
13	Subventions d'investissement	5 782 035,00
16	Emprunts et dettes assimilés	18 000,00
23	Immobilisations en cours	650 000,00
27	Autres immobilisations financières	267 881,87
<b>TOTAL Recettes INVESTISSEMENT</b>		<b>25 988 784,66</b>
011	Charges à caractère général	17 728 452,79
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 669 000,00
014	Atténuation de produits	42 656 927,00
023	Virement à la section d investissement	12 068 026,36
042	Opérat°ordre de transfert entre sections	2 993 700,85
65	Autres charges de gestion courante	2 514 992,88
66	Charges financières	403 613,10
67	Charges exceptionnelles	49 000,00
<b>TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT</b>		<b>83 083 712,98</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	13 845 304,83
013	Atténuation de charges	10 000,00
042	Opérat°ordre de transfert entre sections	1 329 232,19
70	Ventes produits fabriq, prest° servic	590 412,00
73	Impôts et taxes	45 081 590,88
74	Subventions d'exploitation	21 968 192,08
75	Autres produits de gestion courante	258 981,00
<b>TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT</b>		<b>83 083 712,98</b>

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHOLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENTIONS (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N°2016-42 : Finances / budget annexe de l'eau - budget primitif 2016**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2016-1 du 27 janvier 2016, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2016 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2016 du budget annexe de l'eau d'ACCM. Ce budget est élaboré selon l'instruction M49 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- ADOPTER** le budget primitif 2016 du budget annexe de l'eau, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;

**2- DECIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérat° d'ordre entre sections	184 264,36
16	Emprunts et dettes assimilés	420 500,09
21	Immobilisations corporelles	1 237 976,88
23	Immobilisations en cours	3 057 857,14
<b>TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT</b>		<b>4 900 598,47</b>
001	Résultat antérieur reporté	1 061 566,50
021	Virement de la section d exploitation	1 830 293,64
040	Opérat° d'ordre entre sections	1 317 610,94
10	Dotations, fonds divers et réserves	176 293,39
13	Subventions d'investissement	381 501,00
23	Immobilisations en cours	133 333,00
<b>TOTAL Recettes INVESTISSEMENT</b>		<b>4 900 598,47</b>
011	Charges à caractère général	3 460 304,87
012	Charges de personnel et frais assimilés	200 274,00
023	Virement à la section d investissement	1 830 293,64
042	Opérat°ordre de transfert entre sections	1 317 610,94
65	Autres charges de gestion courante	20 000,00
66	Charges financières	200 793,11
<b>TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 029 276,56</b>
002	Résultat de fonctionnement reporté	2 014 762,20
042	Opérat° ordre de transfert entre sections	184 264,36
70	Ventes produits fabriq, prest° servic	4 730 750,00
75	Autres produits de gestion courante	99 500,00
<b>TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT</b>		<b>7 029 276,56</b>

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENTIONS (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-43 : Finances / budget annexe de l'assainissement - budget primitif 2016**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2016-1 du 27 janvier 2016, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2016 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2016 du budget annexe de l'assainissement d'ACCM. Ce budget est élaboré selon l'instruction M49 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **ADOPTER** le budget primitif 2016 du budget annexe de l'assainissement, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- **DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
040	Opérat° d'ordre entre sections	309 251,69
16	Emprunts et dettes assimilés	940 100,29
21	Immobilisations corporelles	870 150,76
23	Immobilisations en cours	6 272 558,03
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		8 392 060,77
001	Résultat antérieur reporté	29 252,52
021	Virement de la section d exploitation	3 184 715,91
040	Opérat° d'ordre entre sections	1 161 032,46
10	Dotations, fonds divers et réserves	843 309,88
13	Subventions d'investissement	2 757 084,00
23	Immobilisations en cours	416 666,00
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		8 392 060,77
011	Charges à caractère général	3 658 288,24
012	Charges de personnel et frais assimilés	177 137,00
023	Virement à la section d investissement	3 184 715,91
042	Opérat°ordre de transfert entre sections	1 161 032,46
65	Autres charges de gestion courante	15 575,00
66	Charges financières	358 699,73
67	Charges exceptionnelles	428 501,00
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		8 983 949,34
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 917 556,65
042	Opérat°ordre de transfert entre sections	309 251,69
70	Ventes produits fabriq, prest° servic	5 667 205,00
74	Subventions d'exploitation	1 074 636,00
75	Autres produits de gestion courante	15 300,00
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		8 983 949,34

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENTIONS (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-44 : Finances / budget annexe de la zone Écopôle - budget primitif 2016**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2016-1 du 27 janvier 2016, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2016 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2016 du budget annexe d'aménagement de la zone Écopôle de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- ADOPTER** le budget primitif 2016 du budget annexe de la zone Écopôle, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;



**2- DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat antérieur reporté	105 176,08
040	Opération d'ordre entre sections	105 380,68
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		210 556,76
16	Emprunts et dettes assimilées	105 380,68
040	Opération d'ordre entre sections	105 176,08
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		210 556,76
11	Charges à caractère général	1 500,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	349 480,75
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 176,08
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		456 156,83
002	Résultat de fonctionnement reporté	350 776,15
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	105 380,68
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		456 156,83

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENCES (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-45 : Finances / budget annexe de la zone du Fer à cheval – budget primitif 2016**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2016-1 du 27 janvier 2016, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2016 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2016 du budget annexe d'aménagement de la zone du Fer à cheval de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- ADOPTER** le budget primitif 2016 du budget annexe de la zone du Fer à cheval, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat antérieur reporté	358 908,14
040	Opération d'ordre entre sections	635 408,14
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		994 316,28
16	Emprunts et dettes assimilées	635 408,14
040	Opération d'ordre entre sections	358 908,14
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		994 316,28

11	Charges à caractère général	351 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	358 908,14
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		710 408,14
70	Ventes de produits fabriques, prestations services	75 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	635 408,14
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		710 408,14

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENTIONS (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-46 : Finances / budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour - budget primitif 2016**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2016-1 du 27 janvier 2016, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2016 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2016 du budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- ADOPTER** le budget primitif 2016 du budget annexe de la zone de la plaine de Montmajour, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat antérieur reporté	292 291,83
16	Emprunts et dettes assimilées	123 247,87
040	Opération d'ordre entre sections	496 752,13
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		912 291,83
040	Opération d'ordre entre sections	912 291,83
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		912 291,83
11	Charges à caractère général	51 000,00
68	Dotations aux amortissements et provisions	1 253 322,30
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	912 291,83
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		2 216 614,13
002	Résultat de fonctionnement reporté	1 300 788,00
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	419 074,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	496 752,13
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		2 216 614,13

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON,

MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENCES (4) :** Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-47 : Finances / budget annexe de la zone du Roubian – budget primitif 2016**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.1

Vu la délibération n° 2016-1 du 27 janvier 2016, approuvant le rapport sur les orientations budgétaires 2016 ;

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous présenter le budget primitif 2016 du budget annexe de la zone du Roubian de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette. Ce budget est élaboré selon l'instruction M14 pour un vote par nature au niveau du chapitre.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- ADOPTER** le budget primitif 2016 du budget annexe de la zone du Roubian, dans sa présentation par nature et complété de l'ensemble des annexes réglementaires ;
- 2- DÉCIDER** du montant des ouvertures de crédits par chapitre, en recettes et en dépenses, conformément au tableau ci-dessous :

Chapitre	Libellé	Montant
001	Résultat antérieur reporté	2 791 796,34
040	Opération d'ordre entre sections	2 414 277,87
TOTAL Dépenses INVESTISSEMENT		5 206 074,21
16	Emprunts et dettes assimilées	2 727 133,25
27	Autres immobilisations financières	42 540,00
040	Opération d'ordre entre sections	2 436 400,96
TOTAL Recettes INVESTISSEMENT		5 206 074,21
002	Résultat de fonctionnement reporté	27 876,91
11	Charges à caractère général	50 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 436 400,96
TOTAL Dépenses FONCTIONNEMENT		2 514 277,87
70	Vente de produits fabriqués, prestations de service	100 000,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 414 277,87
TOTAL Recettes FONCTIONNEMENT		2 514 277,87

**POUR (45) :** Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENCES (4) :** Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-48 : Finances / budget principal – autorisations de programme et crédits de paiement pour les aides à la pierre sur fonds propres, attribuées en faveur du logement locatif social et de l'accès sociale à la propriété : modification de la délibération n°2015-67**

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

L'année budgétaire 2015 étant clôturée, il convient d'ajuster les crédits de paiement 2015 des différentes autorisations de programme (AP) présentées dans le tableau ci-dessous ;

Concernant l'AP et les crédits de paiement de l'année 2009, l'ensemble des subventions octroyées dans ce cadre ayant été versées il convient de clôturer l'AP telle que présentée dans le tableau ci-dessous ;

Par ailleurs, les aides à la pierre 2015 effectivement accordées s'avèrent inférieures à l'AP votée ; en conséquence il convient d'actualiser le montant global de cette AP et les crédits de paiement selon la répartition présentée dans le tableau ci-dessous ;

Aides à la pierre (fonds propres)	total	CP 2009 -2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
AP 2009	800 000	716 000	84 000				
AP 2010	942 000	828 000	52 000	62 000			
AP 2011	870 000	673 500	0	196 500			
AP 2012	361 000	149 000	0	189 500	22 500		
AP 2013	509 400	121 600	68 600	168 600	150 600		
AP 2014	604 800	0	277 100	61 300	266 400		
AP 2015	531 000	-	41 650	222 550	52 450	214 350	
AP 2016	1 153 000	-	-	57 650	288 250	403 550	403 550
Total AP	5 771 200	2 488 100	523 350	958 100	780 200	617 900	403 550

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **CONSTATER** la clôture de l'autorisation de programme de l'année 2009 selon les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus ;
- 2- **APPROUVER** les autorisations de programme et crédits de paiement tels que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- 3- **PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENCES (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-49 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement pour les fonds délégués de l'État dans le cadre de la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides publiques à la pierre : modification de la délibération n°2015-68**

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

En application de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque

autorisation de programme (AP) comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement (CP) correspondants.

**Au titre de l'année 2010**, le montant de l'enveloppe déléguée est de 1.328.126 €. À titre indicatif, les objectifs pour 2010 sont les suivants : 225 logements locatifs sociaux dont 51 PLA-I (prêt locatif aidé d'intégration) et 119 PLUS (prêt locatif à usage social) et 55 agréments PLS (prêt locatif social). Dans ce cadre, il a été financé 151 logements locatifs sociaux dont 47 PLA-I et 104 PLUS et accordé 15 agréments PLS correspondant à une enveloppe consommée de 1.109.360 €.

**Au titre de l'année 2011**, le montant de l'enveloppe déléguée est de 2.155.000 €. À titre indicatif, les objectifs pour 2011 sont les suivants : 370 logements locatifs sociaux dont 140 PLA-I et 230 PLUS. Dans ce cadre, il a été financé 278 logements locatifs sociaux dont 104 PLA-I et 174 PLUS correspondant à une enveloppe consommée de 1.899.742 €.

**Au titre de l'année 2012**, le montant de l'enveloppe déléguée est de 2.300.000 €. À titre indicatif, les objectifs pour 2012 sont les suivants : 375 logements locatifs sociaux dont 109 PLA-I et 266 PLUS. Dans ce cadre, il a été financé 73 logements locatifs sociaux dont 29 PLA-I et 44 PLUS et accordé 28 agréments PLS correspondant à une enveloppe consommée de 475.500 €. A noter que ces 28 PLS ont fait l'objet d'une annulation et d'un nouvel agrément en 2013.

**Au titre de l'année 2013**, le montant de l'enveloppe déléguée est de 2.028.000 €. À titre indicatif, les objectifs pour 2013 sont les suivants : 338 logements locatifs sociaux dont 112 PLA-I et 226 PLUS. Dans ce cadre, il a été financé 112 logements locatifs sociaux dont 33 PLA-I et 49 PLUS et accordé 30 agréments PLS correspondant à une enveloppe consommée de 543.000 €.

**Au titre de l'année 2014**, le montant de l'enveloppe déléguée est de 656.600 € sur la base d'un objectif ACCM de 189 logements locatifs sociaux (PLA-I et PLUS). À titre indicatif, les objectifs arrêtés par le comité régional de l'habitat pour 2014 sont les suivants : 180 logements locatifs sociaux dont 134 PLA-I / PLUS et 46 PLS. Dans ce cadre, il a été financé 112 logements locatifs sociaux dont 34 PLA-I et 78 PLUS correspondant à une enveloppe consommée de 557.000 €. Par ailleurs, 11 agréments PSLA (prêt social location-accession) ont été accordés.

**Au titre de l'année 2015**, le montant de l'enveloppe déléguée est de 529.200 €. À titre indicatif, les objectifs pour 2015 sont les suivants : 173 logements locatifs sociaux dont 54 PLA-I et 101 PLUS et 18 PLS. Dans ce cadre, il a été financé 139 logements locatifs sociaux dont 46 PLA-I et 65 PLUS et accordé 28 agrément PLS correspondant à une enveloppe consommée de 481.380 €.

**Au titre de l'année 2016**, le montant de l'enveloppe déléguée peut être estimé à 1.000.000 €. Ce montant ainsi que les objectifs pour 2016 seront connus précisément après la tenue du premier comité régional de l'habitat (CRH) de l'année 2016.

Compte tenu de ces éléments, il convient de modifier la programmation des autorisations de programme selon le tableau ci-dessous :

Fonds délégués Etat	total	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
AP 2010	1 109 360,00	0	72 150,00	536 558,00	30 788,00	88 280,07	0,00	144 364,00	237 219,93		
AP 2011	1 899 742,00	-	142 837,00	412 178,00	171 243,00	103 908,00	429 802,40	528 648,00	111 125,60		
AP 2012	475 500,00	-	-	-	0,00	79 200,00	111 640,00	187 610,00	97 050,00		
AP 2013	543 000,00	-	-	-	0,00	72 130,00	30 670,00	279 400,00	128 400,00	32 400,00	
AP 2014	557 000,00	-	-	-	-	0,00	0,00	188 600,00	257 000,00	111 400,00	
AP 2015	481 380,00	-	-	-	-	-	0,00	150 714,00	236 190,00	94 476,00	
AP 2016	1 000 000,00							100 000,00	200 000,00	350 000,00	350 000,00
Total AP	6 065 982,00	0,00	214 987,00	948 736,00	202 031,00	343 518,07	572 112,40	1 579 336,00	1 266 985,53	588 276,00	350 000,00

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- APPROUVER** pour les années 2010 à 2016 la modification des autorisations de programme et crédits de paiement telle que présentés dans le tableau ci-dessus ;
- 2- PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET,

KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSECTIONS (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-50 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement relatifs à la 1ère opération programmée d'amélioration de l'habitat intercommunale - modification de la délibération 2015-70**

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

En application de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP). Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants. Vu la délibération n°2009-171 du conseil communautaire du 24 novembre 2009 approuvant la convention d'opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) intercommunale pour une durée de cinq ans entre ACCM, l'État, le conseil régional Paca et le conseil général des Bouches-du-Rhône. Cette Opah représente l'opportunité d'engager des moyens financiers, humains et opérationnels afin de traiter durablement les poches d'insalubrité et de vacance sur le territoire d'ACCM ;

La programmation des crédits de paiement devant être actualisée, il convient de réajuster les crédits de paiement selon la répartition suivante :

AP Opah ACCM	Total	CP 2010	CP 2011	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016
<b>Dépenses TTC</b>	<b>1 133 352,00 €</b>	2 045,50 €	114 272,00 €	284 206,00 €	361 483,00 €	250 309,00 €	82 736,00 €	38 300,50 €
dont ACCM	619 751,00 €	909,00 €	50 290,00 €	138 595,00 €	241 491,00 €	112 109,00 €	53 557,00 €	22 800,00 €
dont avance CG	223 538,00 €	682,00 €	38 561,00 €	88 269,00 €	43 126,00 €	47 900,00 €		5 000,00 €
dont avance CR	290 063,00 €	454,50 €	25 421,00 €	57 342,00 €	76 866,00 €	90 300,00 €	29 179,00 €	10 500,50 €
<b>Recettes</b>	<b>513 601,00 €</b>	30 000,00 €	0 €	92 499,00 €	99 270,00 €	154 752,00 €	85 802,00 €	51 278,00 €
dont participation CG	223 538,00 €	30 000,00 €	0 €	66 624,00 €	37 188,00 €	82 626,00 €	- €	7 100,00 €
dont participation CR	290 063,00 €	0 €	0 €	25 875,00 €	62 082,00 €	72 126,00 €	85 802,00 €	44 178,00 €

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

**2- PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSECTIONS (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-51 : Finances / budget principal – autorisation d'engagement et crédits de paiement pour le financement du dispositif de suivi-animation dans le cadre de la 2ème opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) communautaire 2013-2018 : modification de la délibération 2015-81**

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

En application de l'article L.2311-3-II du Code général des collectivités territoriales, la section de fonctionnement du budget peut comprendre des autorisations d'engagement (AE). Chaque AE comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Vu la délibération du bureau communautaire n°2013-05 du 5 mars 2013 relative à l'attribution du marché de mission de suivi-animation de la 2<sup>ème</sup> Opah communautaire au groupement Adrim / Atelier des villes pour un montant de 525.000 € HT, soit 627.900 € TTC, dont 315.000 € HT pour la tranche ferme et 210.000 € HT pour la tranche conditionnelle ;

Compte tenu du changement du taux de TVA au 1<sup>er</sup> janvier 2014 de 19,60% à 20 %, le montant TTC du marché s'établit à 629.720 €

Le montant de l'enveloppe globale (modification du taux de TVA) et la programmation des crédits de paiement devant être actualisés, il convient de réajuster les crédits de paiement selon la répartition suivante :

Suivi-animation Opah 2013-2018	Total AE pour 5 ans	CP 2013 (*)	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019
<b>Dépenses TTC</b>	<b>629 720 €</b>	51 900,87 €	119 260,62 €	124 854,40 €	<b>143 980 €</b>	126 000,00 €	63 724,11 €	
Subventions	286 956 €	- €	9 092 €	107 662 €	60 500 €	56 640 €	50 032 €	3 030 €
dont Anah (HT)	234 456 €	- €	- €	97 162 €	50 000 €	46 140 €	39 532 €	1 622 €
dont conseil départemental (HT)	52 500 €	- €	9 092 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	10 500 €	1 408 €

\* 2013 facturation avril-septembre (dernier trimestre 2013 payé en 2014)

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- APPROUVER** la modification de l'autorisation d'engagement et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

**2- PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**POUR (45) :** Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHOLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENTIONS (4) :** Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-52 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement relatifs à la 2<sup>ème</sup> opération programmée d'amélioration de l'habitat communautaire 2013-2018 : modification de la délibération 2015-71**

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.1

En application de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, la section d'investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme (AP). Chaque AP comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2012-171 du 4 décembre 2012 approuvant la convention de programme de la 2<sup>ème</sup> opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) communautaire 2013-2018 ;

Pour mémoire, la participation prévisionnelle de l'ensemble des partenaires de ce dispositif, à savoir l'État via le fonds d'aides à la rénovation thermique (Fart), l'Agence nationale de l'habitat (Anah – ACCM délégataire de gestion), le conseil régional, le conseil départemental, ACCM sur fonds propres, ainsi que les communes d'Arles, de Saint-Martin-de-Crau et de Tarascon, s'élève à 10.038.500 € pour la durée totale du dispositif.

Vu la délibération du conseil communautaire n°2013-46 du 26 mars 2013 retenant cette action de soutien financier sous la forme d'une AP et de crédits de paiement ;

Vu les délibérations du conseil communautaire n°2013-199 du 17 décembre 2013 et n°2015-71 du 24 juin 2015 actualisant les crédits de paiement ;

Considérant que la programmation des crédits de paiement doit être actualisée ;

Il convient de réajuster les crédits de paiement selon la répartition suivante :

AP Opah ACCM	Total	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	CP 2019	CP 2020
<b>Dépenses TTC</b>	<b>5 175 000 €</b>	- €	189 941 €	492 689 €	<b>700 000 €</b>	1 035 000 €	1 010 000 €	806 500 €	940 870 €
dont ACCM	2 970 000 €	- €	102 171 €	298 794 €	406 000 €	594 000 €	580 130 €	465 250 €	523 655 €
dont avance CR	1 255 000 €	- €	50 070 €	118 024 €	175 000 €	251 000 €	245 525 €	198 525 €	216 856 €
dont avance CG	950 000 €	- €	37 700 €	75 871 €	119 000 €	190 000 €	184 345 €	142 725 €	200 359 €
<b>Recettes</b>	<b>2 205 000 €</b>	- €	57 000 €	101 512 €	175 200 €	441 000 €	435 435 €	385 560 €	609 293 €
dont participation CR	1 255 000 €	- €	- €	83 844 €	120 000 €	251 000 €	248 263 €	222 025 €	329 868 €
dont participation CG	950 000 €	- €	57 000 €	17 668 €	55 200 €	190 000 €	187 172 €	163 535 €	279 425 €

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiement telle que présentée ci-dessus ;

**2- PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLouF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENTIONS (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-53 : Finances / budget annexe de l'assainissement, budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement : reconstruction de la station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

En application de l'article L.2311-3 du Code général des collectivités territoriales, la section investissement du budget peut comprendre des autorisations de programme. Chaque autorisation de programme comporte la répartition prévisionnelle par exercice des crédits de paiement correspondants.

Par délibérations 2014-186 du 17 décembre 2014 et 2015-181 du 25 novembre 2015, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la reconstruction de la station d'épuration des Saintes-Maries-de-la-Mer.

Ces travaux étant estimés à 6.213.435,56 € HT, soit 7.456.122,66 € TTC, il est demandé au conseil communautaire de modifier la répartition des crédits de paiement de la façon suivante :

		Total AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	CP 2018	Total CP
Budget assainissement	TTC	7 346 122,66 €	101 823,80 €	944 298,86 €	4 700 000,00 €	1 600 000,00 €	7 346 122,66 €
	HT	6 213 435,56 €	84 853,17 €	828 582,39 €	3 941 667,00 €	1 358 333,00 €	6 213 435,56 €
Budget principal	TTC	110 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €	30 000,00 €	30 000,00 €	110 000,00 €
	HT	316 666,67 €	0,00 €	41 666,67 €	250 000,00 €	25 000,00 €	316 666,67 €



Total	TTC	7 456 122,66 €	101 823,80 €	994 298,86 €	4 730 000,00 €	1 630 000,00 €	7 456 122,66 €
	HT	6 530 102,23 €	84 853,17 €	870 249,06 €	4 191 667,00 €	1 383 333,00 €	6 530 102,23 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue financièrement par l'Agence de l'eau à hauteur de 116.666 €, par le Conseil régional à hauteur de 486.000 € et le Conseil départemental à hauteur de 1.856.838 €.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;
- 2- **PRÉCISER** que les crédits de paiement nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement et au budget principal de l'exercice.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-54 : Finances / budgets annexes de l'assainissement et de l'eau, budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement : quartier Impériaux Saintes-Maries-de-la-Mer**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Par délibération 2014-187 du 17 décembre, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour les travaux réalisés dans le quartier des Impériaux aux Saintes-Maries-de-la-Mer (reprise du réseau en séparatif avec la mise en place de l'assainissement des eaux usées et d'un réseau pluvial, ce dernier étant à la charge de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, ainsi que le renouvellement des canalisations et des branchements et la pose de fourreaux pour la fibre optique).

Cette opération initialement estimée à 1.516.666,67 € HT, soit 1.820.000 € TTC, est réévaluée à 1.559.309,37 € HT, soit 1.871.171,25 € TTC. Il est demandé au conseil communautaire de réajuster l'enveloppe globale et de modifier les crédits de paiement de la façon suivante :

		Total AP	CP 2015	CP 2016	CP 2017	Total CP
Budget assainissement	TTC	1 384 356,48 €	307 354,34 €	877 001,74 €	200 000,40 €	1 384 356,48 €
	HT	1 153 630,40 €	256 128,62 €	730 834,78 €	166 667,00 €	1 153 630,40 €
Budget eau	TTC	431 814,77 €	90 943,50 €	290 870,87 €	50 000,40 €	431 814,77 €
	HT	359 845,64 €	75 786,25 €	242 392,39 €	41 667,00 €	359 845,64 €
Budget principal	TTC	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €	0,00 €	55 000,00 €
	HT	45 833,33 €	0,00 €	45 833,33 €		45 833,33 €
Total	TTC	1 871 171,25 €	398 297,84 €	1 222 872,61 €	250 000,80 €	1 871 171,25 €
	HT	1 559 309,37 €	331 914,87 €	1 019 060,50 €	208 334,00 €	1 199 463,73 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue par le Conseil départemental à hauteur de 816.666 €.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

**2- PRÉCISER** que les crédits de paiement nécessaires sont inscrits aux budgets annexes de l'assainissement et de l'eau et au budget principal de l'exercice.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-55 : Finances / budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement : ouvrage de transfert Roubian-Radoub**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Par délibération 2014-199 du 17 décembre 2014, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la création d'un réseau de transfert des effluents de la partie Est de la zone vers la station d'épuration du Radoub, la création de deux postes de refoulement et la pose de fourreaux pour la fibre optique.

Cette opération initialement estimée à 1.400.000 € HT, soit 1.680.000 € TTC, est réévaluée à 1.718.766,50 € HT, soit 2.062.519,80 € TTC. Il convient donc de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement initialement prévus selon la répartition suivante :

		Total AP	CP 2015	CP 2016	Total CP
Budget assainissement	TTC	1 778 457,22 €	49 484,64 €	1 728 972,58 €	1 778 457,22 €
	HT	1 482 047,69 €	41 237,20 €	1 440 810,49 €	1 482 047,69 €
Budget eau	TTC	144 062,57 €	3 103,68 €	140 958,89 €	144 062,57 €
	HT	120 052,14 €	2 586,40 €	117 465,74 €	120 052,14 €
Budget principal	TTC	140 000,00 €	0,00 €	140 000,00 €	140 000,00 €
	HT	116 666,67 €	0,00 €	116 666,67 €	116 666,67 €
Total	TTC	2 062 519,79 €	52 588,32 €	2 009 931,47 €	2 062 519,79 €
	HT	1 718 766,50 €	43 823,60 €	1 674 942,90 €	1 598 714,36 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 866.666 €.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

**2- PRÉCISER** que les crédits de paiement nécessaires sont inscrits aux budgets annexes de l'assainissement et de l'eau et au budget principal de l'exercice.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-56 : Finances / budget annexe de l'assainissement – clôture de l'autorisation de programme : reconstruction de la station d'épuration du Colombier à Boulbon**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.

Par délibérations 2012-43 du 20 mars 2012, 2013-51 du 26 mars 2013, 2014-64 du 20 mai 2014 et 2015-76 du 24 juin 2015, le conseil communautaire a voté une autorisation de programme et crédits de paiement pour la réalisation de la station d'épuration du Colombier à Boulbon.

Cette opération, estimée à 770.451,93 € TTC, s'est achevée en 2013 ramenant le montant total de la dépense à 768.825,37 € TTC :

	Dépenses réalisées avant 2012 (pm)	Total AP	CP 2012	CP 2013	Total CP
Dépenses TTC	33 328,45 €	768 825,37 €	248 195,11 €	520 630,26 €	768 825,37 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération a été soutenue financièrement par l'Agence de l'eau à hauteur de 96.187 € et par le Conseil départemental à hauteur de 45.000 €.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**Article unique – CONSTATER la clôture** de l'autorisation de programme selon les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-57 : Finances / budget annexe de l'assainissement – autorisation de programme et crédits de paiement : mise à niveau de la station d'épuration ville de Saint-Martin-de-Crau**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.

Par délibérations 2013-53 du 26 mars 2013, 2014-66 du 20 mai 2014 et 2015-77 du 24 juin 2015, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour la mise à niveau de la station d'épuration ville de Saint-Martin-de-Crau.

Cette opération, précédemment estimée à 2.024.365,29 € HT, soit 2.429.238,35 € TTC, est réévaluée à 1.715.030,28 € HT, soit 2.058.036,34 € TTC.

Il est demandé au conseil communautaire de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement de la façon suivante :

		Total AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	Total CP
Budget assainissement	TTC	2 058 036,34 €	24 942,58 €	107 089,07 €	1 685 318,69 €	240 686,00 €	2 058 036,34 €
	HT	1 715 030,28 €	20 785,48 €	89 240,89 €	1 404 432,24 €	200 571,67 €	1 715 030,28 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue financièrement par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône à hauteur de 561.000 €.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme et crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

**2- PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget annexe de l'assainissement de l'exercice.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-58 : Finances / budget principal et budgets annexes de l'eau et de l'assainissement - autorisation de programme et crédits de paiement : extension de la zone du Bois de Leuze**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.6

Par délibérations n° 2012-42 du 20 mars 2012, 2013-50 du 26 mars 2013, 2014-63 du 20 mai 2014 et 2015-74 du 24 juin 2015, le conseil communautaire a voté une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'extension de la zone économique de Bois de Leuze.

Ces travaux réévalués en 2014 à 4.301.403,33 € HT, soit 5.161.684 € TTC, puis à 4.707.227,50 € HT soit 5.648.673 € TTC, suite aux travaux supplémentaires nécessaires conformément aux demandes des divers concessionnaires et gestionnaires de voirie, sont finalement estimés à 4.504.813,13 € HT soit 5.405.775,75 € TTC.

Il convient de réajuster l'enveloppe globale et les crédits de paiement selon la répartition suivante :

		Total AP	CP 2012	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	Total CP
Budget assainissement	TTC	168 059,11 €	0,00 €	77 505,11 €	11 033,10 €	0,00 €	79 520,90 €	168 059,11 €
	HT	140 049,26 €	0,00 €	64 587,59 €	9 194,25 €	0,00 €	66 267,42 €	140 049,26 €
Budget eau	TTC	417 362,20 €	0,00 €	253 381,28 €	30 173,68 €	0,00 €	133 807,24 €	417 362,20 €
	HT	347 801,83 €	0,00 €	211 151,07 €	25 144,73 €	0,00 €	111 506,03 €	347 801,83 €
Budget principal	TTC	4 820 354,44 €	11 910,14 €	2 889 224,89 €	1 196 171,95 €	223 047,46 €	500 000,00 €	4 820 354,44 €
	HT	4 016 962,04 €	9 925,12 €	2 407 687,41 €	996 809,96 €	185 872,88 €	416 666,67 €	4 016 962,04 €
Total	TTC	5 405 775,75 €	11 910,14 €	3 220 111,28 €	1 237 378,73 €	223 047,46 €	713 328,14 €	5 405 775,75 €
	HT	4 504 813,13 €	9 925,12 €	2 683 426,07 €	1 031 148,94 €	185 872,88 €	594 440,12 €	4 504 813,13 €

(Pour mémoire : dépenses antérieures à 2012 : 150.776,61 €)

Il est par ailleurs à noter que cette opération est soutenue financièrement par le Conseil régional Paca à hauteur de 360.000 € et par le Conseil départemental à hauteur de 1.000.000 €.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme et des crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

**2- PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal et aux budgets annexes de l'eau et de l'assainissement de l'exercice.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-59 : Finances / budget principal, annexes de l'eau et de l'assainissement – clôture de l'autorisation de programme et crédits de paiement : transfert des effluents de la ZI du Bois de Leuze à la station d'épuration ville, maillage en eau potable du quartier Boussard et réservation pour la pose de fibre optique**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1.

Par délibérations du 26 mars 2013, du 20 mai 2014 et du 24 juin 2015, le conseil communautaire a approuvé l'autorisation de programme et les crédits de paiement pour l'opération de transfert des effluents de la ZI Bois de Leuze à la station d'épuration ville, maillage en eau potable du quartier Boussard et réservation de la fibre optique. Cette opération s'est achevée en 2015 pour un montant global de 1.005.480,97 € :

	Montant AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	TOTAL CP
Dépenses budget assainissement TTC	458 829,09 €	2 132,18 €	451 697,31 €	4 999,60 €	458 829,09 €
Dépenses budget eau TTC	507 550,77 €	19 913,40 €	487 637,37 €	0,00 €	507 550,77 €
Dépenses budget principal TTC	39 101,11 €	0,00 €	39 101,11 €	0,00 €	39 101,11 €
Montant total AP	1 005 480,97 €	22 045,58 €	978 435,79 €	4 999,60 €	1 005 480,97 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération a été soutenue par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (CDDA 2011-2013) à hauteur de 50.167 €.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**Article unique – CONSTATER la clôture** de l'autorisation de programme selon les crédits de paiement tels que présentés ci-dessus.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-60 : Finances / budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement : aménagement des voies et parkings autour de la gare en zone Écopôle**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Par délibérations du 20 mars 2012, du 26 mars 2013, du 20 mai 2014 et du 24 juin 2015, le conseil communautaire a voté une autorisation de programme et des crédits de paiement pour l'aménagement des abords de la gare en zone Écopôle de Saint-Martin-de-Crau.

Le montant total de la dépense prévisionnelle initialement estimé à 1.100.000 € HT, soit 1.315.600 € TTC, puis réévalué à 1.408.558,54 € TTC, doit être porté à 1.328.539,85 € TTC.

Il est demandé au conseil communautaire de modifier la répartition des crédits de paiement initialement prévue de la façon suivante :

Budget Principal	Total AP	CP 2013	CP 2014	CP 2015	CP 2016	Total CP
Dépenses TTC	1 328 539,85	24 071,17	1 204 468,68	88 067,99	11 932,01	1 328 539,85

Il est par ailleurs à noter que cette opération bénéficie du soutien du conseil régional (contrat régional) à hauteur de 108.019 € et du conseil départemental à hauteur de 322.074 €.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- APPROUVER** la modification de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

**2- PRÉCISER** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-61 : Finances / budgets annexes de l'assainissement et de l'eau, budget principal – autorisation de programme et crédits de paiement : place Léontin et rues Pissantour et Scala à Boulbon**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 7.1

Les travaux consistent en la mise en séparatif du réseau d'assainissement du centre village de Boulbon sur la place Léontin et les rues Pissantour et Scala. En parallèle il est prévu le renouvellement du réseau d'eau potable, la mise en place de fourreaux pour la fibre optique et la reconstruction d'un poste de refoulement.

Cette opération dont la réalisation est prévue sur deux exercices (2016 et 2017) est estimée à 372.896,10 € HT, soit 447.475,22 € TTC. Il est demandé au conseil communautaire de retenir cette opération sous la forme d'une autorisation de programme et de crédits de paiement répartis ainsi :

		Total AP	CP 2016	CP 2017	Total CP
Budget assainissement	TTC	327 475,32 €	107 475,72 €	219 999,60 €	327 475,32 €
	HT	272 896,10 €	89 563,10 €	183 333,00 €	272 896,10 €
Budget eau	TTC	120 000,00 €	60 000,00 €	60 000,00 €	120 000,00 €
	HT	100 000,00 €	50 000,00 €	50 000,00 €	100 000,00 €
Budget principal	TTC	24.000 €	12.000 €	12.000 €	24.000 €
	HT	20.000 €	10.000 €	10.000 €	20.000 €
Total	TTC	471 475,32 €	179 475,72 €	291 999,60 €	471 475,32 €
	HT	392 896,10 €	149 563,10 €	243 333,00 €	392 896,10 €

Il est par ailleurs à noter que cette opération fera l'objet d'une demande de subvention au Conseil départemental des Bouches-du-Rhône.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- DÉCIDER** de l'autorisation de programme et les crédits de paiements tels que présentés ci-dessus ;

**2- PRÉCISER** que les crédits de paiement nécessaires sont inscrits aux budgets annexes de l'assainissement et de l'eau de l'exercice.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-62 : Finances / fiscalité - vote des taux 2016**

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature ACTES : 7.2

Vu la délibération n° 2004-10 relative au vote du taux et à la durée d'unification des taux de taxe professionnelle dans les communes membres ;

Considérant que le taux de TPU, résultant de la moyenne pondérée des taux de TP 2003 des communes membres, a été fixé à 24,22% ;

Considérant le taux unifié de 24,22 % après une période de lissage de 12 ans achevée en 2015 ;

La loi relative à la réforme de la taxe professionnelle a supprimé la taxe professionnelle, et prévu pour les collectivités des recettes de substitution : la cotisation foncière des entreprises (CFE), la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE), le transfert de la part départementale de la taxe d'habitation, le transfert des frais de gestion de la taxe foncière sur les propriétés non bâties, le transfert du département et de la région de la taxe additionnelle à la taxe foncière sur le foncier non bâti, le transfert de l'Etat de la taxe sur les surfaces commerciales (Tascom), et l'impôt forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER).

Il convient de préciser que le taux de 24,22% initialement voté a été porté en 2011 à 30,95% suite au transfert des taux du département et de la région.

#### **a) la cotisation foncière des entreprises**

Par délibération du 17 décembre 2013, le conseil communautaire a fixé le nouveau taux moyen pondéré de cotisation foncière des entreprises à **31,11%** pour 2014, suite à l'intégration de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer au 1<sup>er</sup> janvier 2014, et conformément au dispositif dérogatoire prévu à l'article 1638 *quater* II bis du Code général des impôts.

Par délibération n°2014-189 du 17 décembre 2014, ce taux a été maintenu pour 2015.

Il est proposé que ce taux ne soit pas modifié en 2016.

#### **b) la taxe d'habitation**

Le taux a été fixé en 2011 à **10,22%**

Par délibération n°2014-189 du 17 décembre 2014, ce taux a été maintenu pour 2015.

Il est proposé que ce taux ne soit pas modifié en 2016.

#### **c) la taxe foncière sur les propriétés non bâties**

Le taux a été fixé en 2011 à **2,62%**

Par délibération n°2014-189 du 17 décembre 2014, ce taux a été maintenu pour 2015.

Il est proposé que ce taux ne soit pas modifié en 2016.

Compte tenu de ces éléments,

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1-FIXER** le taux de la cotisation foncière des entreprises pour l'année 2016 à 31,11 % ;

**2-FIXER** le taux de taxe d'habitation pour l'année 2016 à 10,22 % ;

**3-FIXER** le taux de taxe sur le foncier non bâti pour l'année 2016 à 2,62%.

**POUR (42)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CELLARIER, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHOULF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENTIONS (7)** : Mesdames et Messieurs CARGNINO, CHASSAIN, CHENEL, GIMENEZ, GONNET, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-63 : Finances / attribution de compensation provisoire 2016**

Rapporteur : Monsieur le Président

Par délibération n° 2015-180 du 25 novembre 2015, le conseil communautaire a fixé le montant de l'attribution de compensation définitive 2015.

Il est rappelé que la modification de l'attribution de compensation 2015 pour la commune de

Tarascon, portée de 8.980.091 € à 9.218.636,02 €, soit une augmentation de 238.545,02 €, représentait le reversement d'échéances d'emprunt supportés par la commune de Tarascon en lieu et place d'ACCM.

Par conséquent, l'attribution de compensation provisoire 2016 pour la commune de Tarascon pour 2016 doit revenir au niveau de celle de 2014 soit 8.980.091 €.

Il est proposé de fixer le montant de l'attribution de compensation provisoire 2016 à verser aux communes membres de la communauté d'agglomération, respectivement à :

- 19.242.775 € pour la commune d'Arles,
- 8.980.091 € pour la commune de Tarascon,
- 4.245.767 € pour la commune de Saint-Martin-de-Crau,
- 1.730.864 € pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer,
- 309.214 € pour la commune de Boulbon,
- 50.840 € pour la commune de Saint-Pierre-de-Mézoargues.

Ces montants seront versés par douzièmes à chaque commune.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- DÉCIDER** de fixer le montant des attributions de compensation provisoires à verser aux communes membres d'ACCM au titre de l'exercice 2016, aux montants proposés ci avant ;

**2- PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice ;

**3- PRÉCISER** que ces montants seront versés mensuellement aux bénéficiaires.

**POUR (49) :** Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



<b>N° 2016-64 : Finances / dotation de solidarité communautaire 2016</b>
--

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature ACTES : 7.6

Vu la délibération n° 2005-26 du 8 mars 2005 modifiant les critères de répartition fixés par la délibération n°2004-09 du 30 janvier 2004 ;

Vu la délibération n° 2011-78 du 5 avril 2011 figeant la répartition du critère « évolution des bases de TP » au niveau de l'année 2010, du fait de la réforme de la taxe professionnelle ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2013, par lequel le préfet a acté le rattachement de la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer à la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2014 ;

Considérant que le critère « évolution des bases de TP » n'est pas applicable à la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer, ledit critère reposant sur une évolution des recettes fiscales économiques perçues par la communauté à une période où la commune n'en faisait pas partie ;

Par délibération n°2014-124 du 2 juillet 2014, il a été décidé de maintenir l'enveloppe à 5,2 M€ entre les 6 communes, sans application du critère « évolution des bases de TP » pour la commune des Saintes-Maries-de-la-Mer et de compenser à titre exceptionnel, par la mise en place d'une enveloppe dédiée de 235.305 €, les pertes individuelles résultant de l'intégration des Saintes-Maries-de-la-Mer dans le calcul.

Par délibération n°2014-192 du 17 décembre 2014, afin de ne pas pénaliser les cinq communes, il a été décidé de maintenir en 2015 le même mode de calcul que celui de 2014 : répartition, selon les critères énoncés ci-avant, d'une enveloppe de 5,2 M€, à laquelle se sont ajoutées les enveloppes supplémentaires versées en 2014 pour les communes hors Saintes-Maries-de-la-Mer (soit 235.305 €).

Il est proposé de maintenir pour 2016 le même mode de calcul que celui utilisé en 2014 et 2015.



Le montant de la dotation de solidarité communautaire 2016 s'élèvera donc à 5.435.305 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- FIXER** le montant de la dotation de solidarité communautaire pour l'exercice 2016 à 5.435.305 € ;
- 2- DÉCIDER** de la répartition suivante entre les six communes, tel que présenté dans le tableau ci-dessous et détaillé dans le tableau joint en annexe :

Communes	DSC 2016
Arles	2.663.811 €
Boulbon	181.115 €
Saint-Martin-de-Crau	1.309.887 €
Saintes-Maries-de-la-Mer	231.208 €
Saint-Pierre-de-Mézoargues	114.858 €
Tarascon	934.426 €
<b>TOTAL</b>	<b>5.435.305 €</b>

**3- PRÉCISER** que les crédits correspondants sont ouverts au budget principal de l'exercice.

**POUR (49)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-65 : Finances / dotation de solidarité communautaire 2016 – dotation complémentaire**

Rapporteur : Monsieur le Président

Nomenclature ACTES : 7.6

Considérant la volonté de la communauté d'agglomération de soutenir ses communes membres qui doivent faire face à une diminution historique des dotations de l'État ;

Considérant la situation particulière des communes d'Arles et de Tarascon, qui doivent par ailleurs faire face à des difficultés sociales plus marquées que sur les autres communes du territoire, ce qui se caractérise notamment par la présence de quartiers prioritaires au titre de la politique de la ville ;

Considérant qu'ACCM doit elle-même faire face à la baisse des dotations de l'État, et qu'à ce titre elle ne peut s'engager durablement et certainement sur un niveau élevé de reversement, sous forme de dotation de solidarité communautaire, à ses communes membres ;

Vu la délibération n°2015-116 du 23 septembre 2015 approuvant la mise en place pour 2015, à titre exceptionnel et en complément de la dotation de solidarité communautaire existante, une dotation spécifique d'1 M € répartie selon les critères suivants :

- potentiel fiscal par habitant : 20%
- population zone urbaine sensible : 60%
- nombre de logements sociaux : 20%

Il est proposé de reconduire cette dotation spécifique d'1 M€ pour l'année 2016, répartie ainsi, tel que détaillé dans le tableau joint en annexe :

- Arles : 731.878 €
- Boulbon : 4.310 €

- Stes-Maries-de-la-Mer : 8.735 €
- St-Martin-de-Crau : 46.094 €
- St-Pierre-de-Mézoargues : 649 €
- Tarascon : 208.334 €

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- APPROUVER** la reconduction d'une dotation de solidarité communautaire complémentaire pour 2016 et les critères de répartition présentés ci-dessus ;
- 2- FIXER** le montant de cette dotation complémentaire à 1 million d'euros pour l'année 2016 ;
- 3- DÉCIDER** de la répartition telle que présentée ci-dessus entre les communes, et tel que détaillé dans le tableau joint en annexe ;
- 4- PRÉCISER** que les crédits correspondants sont ouverts au budget principal de l'exercice.

**POUR (49) :** Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-66 : Economie / convention annuelle d'objectifs avec la chambre des métiers et de l'artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

La chambre des métiers et de l'artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur (CMAR) et ACCM ont convenu, lors d'une séance du conseil économique et social intercommunal (Cési), d'œuvrer ensemble au développement de l'artisanat sur le territoire intercommunal.

Ce partenariat se traduit notamment par le déploiement d'un développeur territorial de l'artisanat sur le territoire d'ACCM par la CMAR.

La convention annuelle d'objectifs ci-jointe précise les champs d'intervention du développeur :

- la connaissance partagée du territoire et les collaborations en matière d'études, de pilotage et de mise en œuvre de projets de développement local et d'aménagement du territoire
- les actions d'accompagnement des entreprises artisanales du territoire notamment en direction des métiers d'art et des métiers du bâtiment (ces actions d'accompagnement se traduiront par la réalisation de 80 diagnostics d'entreprises artisanales du territoire qui permettront de faire émerger les points forts et les pistes d'amélioration au sein de l'entreprise)

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- APPROUVER** la convention annuelle d'objectifs ci-jointe entre ACCM et la chambre des métiers et de l'artisanat de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur ainsi que le soutien financier alloué à la CMAR (50.000 euros sur l'année) ;
- 2- AUTORISER** le président à signer tout document relatif à ce partenariat ainsi que tout autre document relatif à la progression ou au suivi de ce dossier.

**POUR (49) :** Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, MOURISARD, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-67 : Economie / convention partenariale avec l'Epareca pour le cofinancement d'une étude juridique et foncière sur le centre commercial de Barriol, dans le cadre du nouveau programme national de renouvellement urbain**

Rapporteur : David GRZYB

Nomenclature ACTES : 7.5

Le quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV) de Barriol fait partie des deux territoires d'ACCM éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), au titre des opérations d'intérêt régional. ACCM a élaboré un protocole de préfiguration, approuvé par délibération du 23 septembre 2015, qui est actuellement en cours d'instruction par les services de l'Etat. Les communes d'Arles et de Tarascon ont également délibéré pour approuver le protocole.

L'attractivité commerciale du quartier de Barriol constitue une des ambitions inscrites dans le protocole et à ce titre, le centre commercial apparaît comme un des enjeux majeurs pour le renouvellement urbain du quartier. La présente étude Epareca a d'ailleurs été intégrée dans la maquette financière prévisionnelle du protocole.

Suite à la sollicitation d'ACCM, l'Epareca, établissement public national qui intervient en appui des collectivités locales comme promoteur, investisseur et gestionnaire d'équipements commerciaux dans les quartiers fragiles, a mené en juin 2015, une étude flash sur le potentiel économique du centre commercial. Les conclusions de celle-ci sont les suivantes : les activités commerciales ne peuvent survivre qu'à la condition expresse que le centre capte impérativement une clientèle supplémentaire, notamment celle de passage et les habitants du sud. Ces conclusions ont été présentées le 10 juillet 2015 à tous les partenaires.

L'Epareca propose à ACCM de poursuivre le travail engagé avec la réalisation d'une étude juridique et foncière du centre commercial de Barriol. Cette étude est estimée à 28.215 € TTC. ACCM, la Caisse des dépôts et l'Epareca sont chacun cofinanceurs à hauteur d'un tiers de son coût, soit 9.405 € TTC.

L'étude comportera plusieurs volets : l'analyse de la structure de la copropriété, l'estimation des murs commerciaux et un questionnaire pour évaluer la valeur des fonds respectifs.

Le coût pour ACCM est évalué à 9.405 € TTC.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- APPROUVER** le rapport ci-dessus, la réalisation de l'étude juridique et foncière sur le centre commercial de Barriol par l'Epareca, le contenu de la convention financière et le cahier des clauses administratives et techniques ;
- 2- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération, notamment la convention financière ci-jointe ;
- 3- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**POUR (48)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-68 : Habitat / convention de délégation de compétences pour la gestion des aides publiques à la pierre entre l'État et ACCM – avenants de prorogation pour l'année 2016**

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 8.5

Dans le cadre de la délégation des aides publiques à la pierre, ACCM est chargée de gérer et d'attribuer au nom et pour le compte de l'État les aides financières suivantes : aides à la pierre en faveur des logements locatifs sociaux (hors Anru) pour la construction neuve, l'acquisition-amélioration, la réhabilitation, la démolition ; les aides destinées à la rénovation de l'habitat privé ; les aides en faveur de la location accession (PSLA) ; les aides destinées à la création de places d'hébergement d'urgence.

La prise de délégation a été formalisée par la signature en 2009 pour une durée de 5 ans de 3 conventions :

- une convention cadre entre l'État et ACCM,
- une convention pour la gestion des aides à l'habitat privé entre l'Anah et ACCM,
- une convention de mise à disposition des services de l'État pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement entre la DDTM 13 et ACCM.

Ces trois conventions arrivant à terme au 31 décembre 2015, il a été décidé de les proroger d'une année supplémentaire comme le prévoit la loi Alur, soit jusqu'au 31 décembre 2016.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- APPROUVER** l'avenant de prorogation pour l'année 2016 à la convention cadre de délégation de compétence pour la gestion des aides publiques à la pierre entre l'État et ACCM, tel qu'annexé au présent rapport ;
- 2- APPROUVER** l'avenant de prorogation pour l'année 2016 de la convention de délégation de compétence pour la gestion des aides à l'habitat privé entre l'Anah et ACCM, tel qu'annexé au présent rapport ;
- 3- APPROUVER** l'avenant de prorogation pour l'année 2016 de la convention de mise à disposition des services de l'État pour l'exercice de la compétence en matière d'attribution des aides publiques au logement, tel qu'annexé au présent rapport ;
- 4- AUTORISER** le président à signer les trois avenants présentés supra, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Pour (48) :** Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



<b>N° 2016-69 : Habitat / conventionnement avec la Sacicap de Provence et l'Adrim dans le cadre de la 2e Opah de l'agglo</b>
--

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 8.5

ACCM a établi un partenariat avec la Sacicap de Provence depuis le lancement de la 1<sup>ère</sup> Opah de l'agglo en 2010. La collaboration avec ce partenaire permet à ACCM d'apporter une solution de financement aux propriétaires occupants en difficulté pour le financement et la réussite de leur projet de réhabilitation.

Il est proposé de renouveler le partenariat entre ACCM, la Sacicap de Provence et l'Adrim H&D, ce dernier étant mandataire du marché de suivi animation de la deuxième Opah de l'agglo.

La Sacicap, dans le cadre de ses missions sociales, s'engage à favoriser le financement des logements et des ménages très modestes.

Ainsi, sous condition de ressources, les propriétaires occupants bénéficiant des subventions de l'Anah et d'ACCM dans le cadre de cette deuxième Opah de l'agglo pourront se voir offrir la possibilité de profiter d'une part d'un dispositif de préfinancement de leurs subventions, et d'autre part de prêt complémentaire pour le montant des travaux restant à leur charge.

L'aide prend la forme d'une avance et/ou d'un prêt sans intérêt (montant déterminé en fonction de l'opération et de la capacité d'emprunt, variable de 2.000 € à 10.000 €, sans intérêts pour une durée de 4 ans maximum, sans indemnité en cas de remboursement anticipé). L'enveloppe mise à disposition par la Sacicap de Provence est de 150.000 € jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette intervention implique la signature d'une convention qui précise en l'occurrence, les modalités d'attribution et de remboursement en accord avec les ressources des personnes bénéficiaires, objet de la présente délibération.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

1. **APPROUVER** la convention de partenariat entre ACCM, la Sacicap de Provence et l'Adrim H&D telle qu'annexée au présent rapport ;
2. **AUTORISER** le président à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR (48) :** Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-70 : Habitat / commission locale d'amélioration de l'habitat – modification de la composition**

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 5.3

La Clah d'ACCM est composée de 11 membres. La liste des membres est nominative à l'exception du président d'ACCM ou de son représentant et du délégué local de l'Anah ou son représentant. Sa composition est notifiée au Préfet de département et au délégué de l'Agence dans le département.

La Clah est consultée sur :

- le programme d'action territorial,
- le rapport annuel d'activité,
- toute convention intéressant l'amélioration de l'habitat et engageant l'Anah,
- les demandes de subvention pour lesquelles le règlement intérieur prévoit que l'avis de la commission est requis,
- les décisions de retrait et de reversement prises en application de l'article R.321-21 du CCH et les recours gracieux.

Par conséquent, toute modification de la liste doit au préalable être soumise au vote du conseil communautaire. Dans ce cadre, il convient de modifier la liste actuelle afin de prendre en compte les nouveaux représentants désignés par l'association de consommation logement et cadre de vie (CLCV – en tant que représentants de locataires).

**Les membres de droit :**

- ✓ Le président d'ACCM, ou son représentant,
- ✓ Le délégué local de l'Anah ou son représentant,

**Les membres supplémentaires :**

- ✓ L'association CLCV (représentant des locataires) :
  - Mme Michèle BOUTET, titulaire, Mme Marie-Agnès ROBIN, suppléante,
- ✓ L'association CNL (représentant des locataires) :
  - M. Jean-Pierre BABILOT, titulaire, M. Christian THERY, suppléant,
- ✓ L'association UNPI 13 (représentant des propriétaires) :
  - M. Jean VERNET, titulaire, M. Jean-Pierre FRICKER, suppléant.

- ✓ Deux représentants des organismes collecteurs associés de l'union d'économie sociale du logement mentionnée à l'article L.313-19 du Code de la construction et de l'habitation :
  - M. Stéphane BONNOIS, directeur général d'UNICIL, titulaire, M. Bernard VERDALLE, suppléant,
    - Mme Fabienne DE BELLEGARDE, déléguée régionale CILGERE titulaire, Mme Véronique GUITIENNE, suppléante.

**Les membres locaux :**

- ✓ Le Conseil départemental :
  - Mme Corinne CHABAUD
- ✓ La commune d'Arles :
  - M. Emmanuel LUBRANO, Atelier d'urbanisme, titulaire, Mme Aline MARTIN, responsable du service Aménagement / Environnement / Tourisme, suppléante.
- ✓ La commune de Tarascon :
  - Mme Valérie VIRAT, responsable du service habitat et environnement, titulaire, M. Ghislain VINCENT, responsable du service urbanisme et foncier, suppléant.
- ✓ La commune de Saint-Martin-de-Crau :
  - Mme Lucie GIARD, responsable du pôle aménagement.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- APPROUVER** la modification de la composition de la commission locale d'amélioration de l'habitat de la communauté d'agglomération ACCM, telle que décrite ci-dessus ;
- 2- DÉSIGNER** Claude VULPIAN ou son représentant, en tant que président de droit de la commission locale d'amélioration de l'habitat d'ACCM ;
- 3- AUTORISER** le président à signer tout document se rapportant à cette affaire.

**POUR (48) :** Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-71 : Habitat / délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage (Arles) – avenant n°2 : budget prévisionnel 2016 et plan de trésorerie 2016**

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 1.7

Vu la délibération n°2013-87 du 21 mai 2013 approuvant l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles ;

Vu la délibération n°2015-06 du 18 février 2015 approuvant le budget prévisionnel 2015 et plan de trésorerie 2015 ;

Le présent avenant a pour objet de prendre acte d'une adaptation intervenue dans le compte d'exploitation de l'année 2016 (annexe 9 de la convention de délégation de service public).

Cette adaptation porte tout d'abord sur un nouveau montant de dépenses légèrement revu à la baisse (190.340 € contre 191.758 € pour l'année 2015) et une nouvelle répartition des différents postes de dépenses. Cette nouvelle répartition porte principalement sur le poste d'entretien-réparation ainsi que sur le poste des impôts et taxes sur rémunérations et sur le poste des charges sociales en raison de l'actualisation des taux en vigueur.

Les autres postes de dépenses sont pour l'essentiel minorés, principalement pour le poste des fluides en raison d'un taux d'occupation prévisionnel prudent (55% au lieu de 62% initialement) et le poste des rémunérations en raison du renouvellement de l'équipe.

Cette adaptation porte également sur un nouveau montant des recettes (190.340 € en 2016 contre 191.758 € en 2015) et une nouvelle répartition des différents postes de recettes avec d'une part une diminution de la subvention de l'Etat (62.146 € contre 73.112 € en 2015) suite au nouveau

calcul de l'aide à la gestion des aires d'accueil (AGAA) désormais établi en fonction du taux d'occupation de l'aire (taux d'occupation prévisionnel de 55% pour 2016), et d'autre part une suppression de la participation du conseil départemental (qui était en 2015 de 42.160€).

Il en résulte que la contribution d'ACCM est portée à la hausse pour l'année 2016 (99.986 € contre 46.860 € en 2015), en raison de la compensation à laquelle ACCM est tenue contractuellement en cas de diminution ou suppression des subventions de l'Etat ou du conseil départemental.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- APPROUVER** l'avenant n°2 au contrat de délégation de service public de l'aire d'accueil des gens du voyage d'Arles, tel qu'annexé au présent rapport ;
- 2- APPROUVER** le budget prévisionnel 2016 et le plan de trésorerie prévisionnel de l'aire d'accueil des gens du voyage, tels qu'annexés à la présente délibération ;
- 3- AUTORISER** le président à signer cet avenant, ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal.

**POUR (48) :** Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-72 : Habitat / travaux d'amélioration de 48 logements dans le quartier de Griffeuille (La Tour) à Arles appartenant à la Sempa – octroi d'une subvention**

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 7.5

Dans le cadre d'une démarche globale pour mettre l'ensemble de son patrimoine au même niveau technique d'une part, et afin de respecter les dispositions du décret n°2002-120 du 30 janvier 2002 sur le logement décent d'autre part, la Sempa mène actuellement un projet de rénovation de 48 logements situés 10 rue Dr Schweitzer quartier Griffeuille à Arles.

La Sempa poursuit ainsi la réhabilitation de cette partie de son parc qui, après n'avoir fait l'objet d'aucuns travaux depuis sa construction, a pu bénéficier d'une première phase de travaux relatifs au remplacement des menuiseries extérieures bois par des menuiseries PVC double vitrage), ainsi que les occultations et la pose de moustiquaires. Ces travaux avaient alors permis d'obtenir le conventionnement des logements.

La présente délibération porte sur une deuxième phase de travaux qui vise à poursuivre la mise aux normes des logements.

Dans le cadre de l'enveloppe budgétaire destinée aux aides à la pierre en faveur de la réhabilitation du parc social, l'opération menée par la Sempa peut bénéficier d'une subvention ACCM d'un montant de 48.000 €, soit 1.000 € par logement réhabilité.

L'aide financière d'ACCM permettra ainsi de finaliser le montage financier de l'opération.

ACCM demandera en contrepartie à la Sempa l'intégration d'un logement dans son contingent de logements réservés, lequel sera instruit pour cette opération par les services de la commune d'Arles suivant les critères définis dans ce cadre. Ce logement réservé devra être obligatoirement un T1 ou un T2.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- APPROUVER** le rapport ci-dessus et le versement de la subvention correspondante par ACCM, soit l'octroi d'une aide à la pierre de 48.000 € pour les travaux d'amélioration des 48 logements de la Tour quartier de Griffeuille à Arles appartenant au patrimoine de la Sempa ;
- 2- DEMANDER** à la Sempa la réservation à ce titre d'un logement locatif social (T1 ou T2) dans le contingent de l'agglomération ;

**3- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**4- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal.

Mesdames et Messieurs GRZYB, LAUGIER, LEXCELLENT et SCHNEIDER ne prennent pas part au vote.

**POUR (44)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUPIES, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-73 : Habitat / programme local de l'habitat – bilan 2015**

Rapporteur : Lucien LIMOUSIN

Nomenclature ACTES : 8.5

Le conseil communautaire doit prendre connaissance annuellement de l'état de réalisation du programme local de l'habitat, de son adaptation à l'évolution de la situation sociale ou démographique. Les principaux constats relatifs à l'année 2015 sont les suivants :

**Orientation n°1 : produire davantage, de manière équilibrée sur le territoire en proposant une large gamme de logements.**

Rappel : objectif PLH = 179 logements locatifs sociaux / an, dont 133 PLUS, 30 PLAI et 16 PLS.

- avec 139 logements locatifs sociaux en 2015, dont 65 prêts locatifs à usage social (PLUS), 46 prêts locatifs aidés d'insertion (PLAI) et 28 agréments prêt locatif social (PLS), la production de logements locatifs sociaux neufs est inférieure aux objectifs annuels. On notera un maintien quantitatif de la production depuis 2013 sur les produits PLUS et PLAI.
- les objectifs globaux du PLH sont quasiment atteints puisque sur la période 2008–2015, avec 1.276 logements locatifs sociaux (dont 738 PLUS, 418 PLAI et 120 PLS), soit 160/an, le taux de réalisation s'élève à 89%.
- la production 2015 est le résultat de 3 opérations à Arles (40 logements), 1 opération à Saint-Martin-de-Crau (71 logements) et 1 opération à Tarascon (28 logements)
- bilan financier 2015 : dans le cadre de ses aides à la pierre (fonds propres), ACCM a attribué au total 531.000 €, pour la création de logements locatifs sociaux.

**Orientation n°2 : organiser le développement durable du territoire**

- finalisation du montage de l'opération de construction de logements à Saint-Martin-de-Crau sur le site « Super U » acquis par l'établissement public foncier (EPF) dans le cadre de la convention multi-sites (projet de 45 logements mixtes et 11 PSLA) ;
- 9 logements du parc privé ont bénéficié d'une prime ACCM liée à l'amélioration énergétique dans le cadre de la 2<sup>e</sup> Opah de l'agglo. Au total, dans le cadre de l'Opah de l'agglo, ce sont 61 logements qui ont bénéficié de l'aide de solidarité écologique du fonds d'aides à la rénovation thermique de l'État ;

**Orientation n°3 : valoriser et requalifier le parc de logements existant**

En 2015, dans le cadre de la 2<sup>e</sup> Opah de l'agglo 2013-2018 :

- 79 logements ont été accompagnés, dont 64 logements de propriétaires occupants et 15 logements locatifs de propriétaires bailleurs (11 logements conventionnés (LC) et 4 logements conventionnés très social (LCTS)) ;
- 553.006 € de subventions ont été notifiés en 2015 sur fonds propres ACCM pour les dossiers de demande de réhabilitation dans le cadre de la 2<sup>e</sup> Opah de l'agglo ;

**Orientation n°4 : répondre aux besoins spécifiques**

- pour le parc privé, 4 logements conventionnés très sociaux ont été créés en 2015 dans le cadre de la 2<sup>e</sup> Opah de l'agglo ;



- contribution financière de 134.000 € en faveur de la structure d'hébergement d'urgence et des logements temporaires d'Arles ;
- l'aire d'accueil des gens du voyage à Arles d'une capacité de 46 places a été mise en service en mai 2012. Le taux d'occupation pour l'année 2015 s'établit à 63,2 %, ce qui correspond à l'accueil de 107 familles (392 personnes) pour 126 caravanes.

#### **Orientation n°5 : animer la politique et développer le partenariat**

- délégation parc public : 139 logements locatifs sociaux financés dans le cadre de la délégation de compétence de l'État (montant de décisions de financement de 481.380 €)
- délégation parc privé : 80 logements notifiés (15 logements de propriétaires bailleurs et 65 propriétaires occupants) pour un montant total de subvention Anah de 671.389 €
- publication annuelle de l'analyse de l'observation des loyers du parc privé d'ACCM par l'Adil 13 depuis 2011.

#### **Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**Article unique - APPROUVER** le rapport ci-dessus retraçant le bilan 2015 des actions du programme local de l'habitat de la communauté d'agglomération Arles Crau Camargue Montagnette.

**POUR (48)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-74 : Aménagement / appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte »**

Rapporteur : Nicolas KOUKAS

Nomenclature ACTES : 8.8

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a confirmé l'ambition du gouvernement pour l'engagement du pays dans la transition énergétique et écologique.

Un appel à projets pour mobiliser deux cents « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » a été lancé par le ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, afin de donner une impulsion forte pour encourager les actions concrètes qui peuvent contribuer à :

- atténuer les effets du changement climatique, pour que la France soit exemplaire lors de la Conférence climat de Paris 2015 ;
- encourager la réduction des besoins d'énergie et le développement des énergies renouvelables locales ;
- faciliter l'implantation de filières vertes pour créer cent mille emplois sur trois ans.

Dans ce cadre, ACCM a présenté un projet et a été déclarée lauréate de l'appel à projets « Territoire à énergie positive pour la croissance verte » le 9 février 2015 dans la catégorie des territoires en devenir.

ACCM sera appelée à signer une première convention afin de bénéficier d'une aide financière pouvant aller jusqu'à 80 % du montant des investissements à réaliser et plafonnée à 500.000 €. Cette aide peut être attribuée pour des projets portés sur son territoire sous sa maîtrise d'ouvrage propre ainsi que sous maîtrise d'ouvrage des communes.

Quatre projets seront intégrés dans cette première convention :

- rénovation énergétique exemplaire du village d'entreprises et responsabilité sociétale des entreprises sous maîtrise d'ouvrage ACCM ;
- modernisation de l'éclairage public des zones économiques d'intérêt communautaire sous maîtrise d'ouvrage ACCM ;

- rénovation énergétique de l'éclairage public du centre ancien (1<sup>ère</sup> tranche), de l'éclairage du gymnase Cassin et de l'éclairage du tennis couvert (à Tarascon, sous maîtrise d'ouvrage communale) ;
- rénovation énergétique de l'éclairage public du quartier du domaine du lac (à Saint-Martin-de-Crau, sous maîtrise d'ouvrage communale).

La part d'autofinancement des deux projets sous maîtrise d'ouvrage ACCM intégrés à la convention représentent un montant prévisionnel de 161.092 €.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- APPROUVER** la candidature d'ACCM à l'appel à projets « Territoires à énergie positive pour la croissance verte » telle que présentée en annexe ;

**2- AUTORISER** le président à solliciter toutes les subventions nécessaires auprès de l'État.

**POUR (48)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-75 : Politique de la ville / subvention à la Sempa pour les travaux relatifs à la création de jardins partagés et familiaux à Griffeuille**

Rapporteur : Nora MEBAREK - MAKHLOUF

Nomenclature ACTES : **8.5**

La requalification du cadre de vie est un enjeu majeur de l'attractivité des quartiers Politique de la ville (QPV), souvent de qualité urbaine vétuste. C'est un des trois piliers de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (avec l'emploi - développement économique et la cohésion sociale). La valorisation des espaces extérieurs, en complète participation avec les habitants, doit contribuer à mieux y vivre et constitue une priorité forte du contrat de ville ACCM. ACCM soutient fortement cette dimension de requalification sur l'ensemble des QPV, du territoire. Sur Barriol à Arles et centre historique-Ferrages à Tarascon, à travers la dynamique en cours du nouveau programme de renouvellement urbain, mais aussi sur Griffeuille et Trébon à Arles, en soutenant des projets spécifiques.

Concernant Griffeuille, la Sempa, principal bailleur du quartier, souhaite investir les espaces collectifs extérieurs, autour d'un projet de jardin partagé, travaillé en étroite participation avec les habitants. Pour cela, en partenariat avec l'association Petit à petit, elle développe à la fois la création de jardins avec des parcelles individuelles (20 jardins familiaux de 35 m<sup>2</sup>), d'un jardin partagé collectif avec espaces pédagogiques, conviviaux avec animations d'événements et d'un dispositif de compostage collectif.

La Sempa en est propriétaire et porte les travaux d'investissement nécessaires à l'aménagement.

Vu la demande de la Sempa pour ce projet, d'une subvention d'investissement de 20.000 € pour les travaux ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- APPROUVER** le versement d'une subvention d'investissement de 20.000 € à la Sempa pour les travaux relatifs à la création de jardins partagés et familiaux sur le quartier politique de la ville de Griffeuille ;

**2- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération et notamment la convention correspondante jointe en annexe ;

**3- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**POUR (40)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS,

LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENCES (3) :** Madame et Messieurs GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**CONTRE (1) :** Monsieur CHENEL

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-76 : Politique de la ville / nouveau programme national de renouvellement urbain - approbation du protocole de préfiguration**

Rapporteur : Nora MEBAREK –MAKHLOUF

Nomenclature ACTES : **8.5**

Deux des quartiers prioritaires politique de la ville (QPV) d'ACCM, Barriol à Arles et Centre historique - Ferrages à Tarascon, sont inscrits sur la liste des sites éligibles au nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU), au titre des opérations d'intérêt régional.

Le conseil communautaire d'ACCM a adopté le protocole de préfiguration du NPNRU, par délibération du 23 septembre 2015. Celui-ci constitue une annexe du contrat de ville d'ACCM.

Le projet de protocole de préfiguration a ensuite été transmis à l'État pour instruction, et un avis favorable en date du 11 février 2016 a été rendu par le préfet des Bouches-du-Rhône. Cet avis, ainsi que les échanges préalables avec les services de l'État et les autres partenaires ont entraîné certaines modifications du protocole :

1 / Les études :

Les objectifs généraux des études demeurent identiques, mais leur contenu a été précisé, détaillé et mis à jour suite aux retours de l'État. A la demande de l'État, un tableau descriptif du contenu des études a été ajouté en annexe.

Concernant le quartier politique de la ville de Tarascon, l'organisation des études a été modifiée de la façon suivante :

- une étude de programmation urbaine centre historique Ferrages portant sur la définition d'un projet urbain et le lien entre les deux quartiers : 120.000 € HT
- une étude de programmation centre historique parc privé et copropriétés de Ferrages : 80.000 € HT.

L'étude de redynamisation commerciale n'a pas été modifiée et le montant prévisionnel total de ces études n'a pas changé. Le calendrier a également été mis à jour avec un lancement prévu des études au printemps 2016.

2 / La maquette financière prévisionnelle des études :

Suite au retour des différents partenaires, la maquette financière prévisionnelle a été mise à jour :

- modification du financement prévisionnel de l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU) : 196.000 € au lieu de 200.000 €
- non participation du Conseil départemental au financement des études
- ajout d'un financement de 40.000 € de l'Agence nationale pour l'amélioration de l'habitat sur l'étude de programmation centre historique parc privé et copropriétés des Ferrages
- modification du financement de la Caisse de dépôts et consignations (CDC) : 65.000 €, plus une participation à l'étude sur le centre commercial de Barriol
- modification du financement d'ACCM suite aux évolutions décrites précédemment : 216.405 € HT, au lieu de 153.000 HT initialement prévus

3 / Divers ajouts, mises à jour et précisions

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- APPROUVER** la version mise à jour du protocole de préfiguration du nouveau programme national de renouvellement urbain ;
- 2- AUTORISER** le président à signer ledit protocole de préfiguration, et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**3- AUTORISER** le président à effectuer les demandes de subventions indiquées dans la maquette financière du protocole auprès du conseil régional Paca, de l'ANRU, de l'ANAH, de la Caisse des dépôts et consignations, d'Erilia, de Famille et Provence, ainsi que de tout autre partenaire à solliciter pour la mise en œuvre dudit protocole de préfiguration.

**POUR (44)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**CONTRE (4)** : Madame et Messieurs CHENEL, GIMENEZ, LAUPIES, MAGINI.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-77 : Grands travaux / construction d'un giratoire entre la RD 24 et l'entrée de la ZI Bois de Leuze et extension des réseaux à Saint-Martin-de-Crau – signature de l'avenant n° 1 du lot 1 (aménagement du giratoire)**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.7

Vu les pièces du marché 2015 - 34 lot 1 relatif aux travaux de construction d'un giratoire entre la RD 24 et l'entrée de la ZI Bois de Leuze et extension des réseaux à Saint-Martin-de-Crau, attribué en conseil communautaire du 24 juin 2015 et notifié le 21 juillet 2015 à Colas Midi Méditerranée, pour un montant de 698.503,25 € HT, soit 838.203,90 € TTC ;

Considérant que lors de l'avancement du chantier, des sujétions techniques ainsi que des demandes complémentaires par le Conseil départemental sont apparues, des prix nouveaux ont été introduits en cours de marché ;

Les prix nouveaux qui concernent les équipements du réseau pluvial sont dus à des adaptations, en cours de chantier. L'intégration de ces prix nouveaux a permis d'optimiser financièrement le projet (structure de la chaussée et équipements du réseau pluvial) tout en répondant aux demandes du Conseil départemental et en conservant une qualité équivalente.

Ces optimisations induisant des plus et moins-values, l'équilibre financier du marché est conservé.

Considérant qu'il convient de signer un avenant n°1 au marché 2015-34 lot 1 avec Colas Midi Méditerranée ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- AUTORISER** le président à signer l'avenant n° 1 au lot 1 du marché 2015-34 ;

**2- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**3- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**POUR (48)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-78 : Grands travaux / construction d'un giratoire entre la RD 24 et l'entrée de la ZI Bois de Leuze et extension des réseaux à Saint-Martin-de-Crau – signature de l'avenant n° 1 du lot 2 (réseaux)**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.7

Vu les pièces du marché 2015 - 34 lot 2 relatif aux travaux de construction d'un giratoire entre la RD 24 et l'entrée de la ZI Bois de Leuze et extension des réseaux à Saint-Martin-de-Crau, attribué en conseil communautaire du 24 juin 2015 et notifié le 21 juillet 2015 au groupement Guintoli (mandataire) / EHTP / SPIE Batignoles Petavit Sud / Malet, pour un montant de 458.838,41 € HT, soit 550.606,38 € TTC ;

Considérant que lors de l'avancement du chantier, des sujétions techniques sont apparues, des prix nouveaux ont été introduits en cours de marché.

Considérant que ces prix nouveaux engendrent une moins-value financière sur le montant du marché de 1,20 €, le montant du marché après avenant est de 458.837,21 € HT, soit 550.604,65 € TTC.

Considérant qu'il convient de signer un avenant n°1 au marché 2015-34 avec le groupement Guintoli (mandataire) / EHTP / SPIE Batignoles Petavit Sud / Malet ;

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

**1- AUTORISER** le Président à signer l'avenant n° 1 au lot 2 du marché 2015-34 ;

**2- AUTORISER** le président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;

**3- PRÉCISER** que la dépense correspondante est inscrite au budget principal de l'exercice.

**POUR (48)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



**N° 2016-79 : Commande publique / constitution d'un groupement de commandes en vue de la passation d'un marché public de services pour la géo-détection et le géo-référencement par méthode non intrusive des réseaux électriques basse et moyenne tension**

Rapporteur : Jacky PICQUET

Nomenclature ACTES : 1.4

En vertu de l'article 8 du Code des marchés publics, des groupements de commandes peuvent être constitués entre des collectivités territoriales et un établissement public local afin de faciliter la mutualisation des procédures de marchés et contribuer à la réalisation d'économies sur les achats.

Au regard de cette disposition réglementaire et de la volonté commune de mutualiser la géo-détection et le géo-référencement par méthode non intrusive des réseaux électriques basse tension, les communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon et ACCM s'engagent à créer un groupement de commandes dont elles deviennent les personnes publiques membres, en vue de la passation d'un appel d'offres ouvert sous la forme d'un marché à bon de commande, sans montant minimum ni montant maximum, conformément aux dispositions des articles 33, 57 à 59 et 77 du Code des marchés publics.

Cette démarche sera entérinée par la signature d'une convention constitutive du groupement.

Il convient, donc de signer une convention constitutive visant à définir les modalités de fonctionnement du groupement et à désigner ACCM comme coordonnateur chargé de procéder au lancement d'un appel d'offres ouvert, de mener cette procédure dans le respect des règles du Code des marchés publics, d'organiser les opérations de sélection des candidats, d'attribuer le marché, de le signer et de le notifier au nom de l'ensemble du groupement.

Chacun des membres assurera l'exécution (administrative, technique et financière) du marché à bons de commande portant sur l'intégralité de ses besoins et demeure juridiquement responsable des informations collectées dans le cadre du marché.

La commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur.

Les modalités relatives au fonctionnement du groupement sont encadrées par la convention constitutive annexée à la présente délibération.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **APPROUVER** la convention constitutive d'un groupement de commandes, ci-annexée, entre les communes d'Arles, Boulbon, Saintes-Maries-de-la-Mer, Saint-Martin-de-Crau, Saint-Pierre-de-Mézoargues, Tarascon et ACCM pour la passation d'un marché de services pour la géo-détection et le géo-référencement par méthode non intrusive des réseaux électriques basse tension ;
- 2- **DÉSIGNER** ACCM comme coordonnateur au sein du groupement de commandes, habilité à attribuer le marché, à le signer et à le notifier ;
- 3- **AUTORISER** le président à signer la présente convention constitutive de groupement de commandes ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération ;
- 4- **NOTER** le lancement, par le coordonnateur du groupement, d'un appel d'offres ouvert dans les conditions prévues au Code des marchés publics. Il s'agit d'un appel d'offres ouvert conformément aux articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics. Le marché prend la forme d'un marché de services à bons de commande sans montant minimum et sans montant maximum conformément aux dispositions de l'article 77 du Code des marchés publics ;
- 5- **PRÉCISER** que la commission d'appel d'offres du groupement sera celle du coordonnateur ;
- 6- **PRÉCISER** que les crédits sont inscrits au budget principal de l'exercice.

**POUR (48)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, AYME, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CARGNINO, CELLARIER, CHASSAIN, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GONNET, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI, MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**



<p><b>N° 2016-80 : Commande publique / adhésions de l'EPARCA et de la communauté d'agglomération ACCM au groupement de commandes entre la ville et le CCAS d'Arles – signature de l'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes et des marchés publics ou accords-cadres</b></p>
--

Rapporteur : Georges BERNOT

Nomenclature ACTES : 1.4

Par une délibération n°2015-0139 du 20 mai 2015, le conseil municipal de la ville d'Arles a décidé de mettre en place un groupement de commandes avec le CCAS d'Arles, pour la passation de prochains marchés ou accords-cadres de fournitures et services listés en annexe 1. Pour mémoire, les consultations inscrites dans cette annexe, concernaient la médecine professionnelle et préventive et l'acquisition de micro- informatique, pour l'année 2015.

L'organisation et le fonctionnement du groupement de commandes ont fait l'objet d'une convention constitutive, approuvée également par la délibération du conseil municipal du 20 mai 2015, ainsi que par le conseil d'administration du CCAS n°042.2015 du 28 avril 2015.

La convention constitutive du groupement de commandes prévoit dans son article 7 la possibilité d'adhésion de nouveaux membres, par la conclusion d'un avenant.

L'EPARCA et ACCM ont manifesté auprès du coordonnateur, la ville d'Arles, le souhait d'adhérer à ce groupement.

Le CCAS a entériné ces demandes d'adhésion en approuvant l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes et l'annexe 2 à la convention, par une délibération de son conseil d'administration en date du 24 février 2016.

La ville d'Arles a fait de même, par une délibération du conseil municipal en date du 2 mars 2016.

Il convient, donc, pour ACCM, de formaliser dans les mêmes termes que ceux de la commune d'Arles, ces adhésions par la conclusion d'un avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes et d'une annexe n°2 à la convention fixant les premières consultations à lancer dans le cadre de ces adhésions.

**Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir,**

- 1- **APPROUVER** l'avenant n° 1 à la convention du groupement de commandes conclue initialement entre la ville d'Arles et son CCAS, autorisant l'EPARCA et ACCM à adhérer au groupement, ainsi que l'annexe 2 à la convention portant sur la passation des prochains marchés ou accords-cadres de fournitures et services ;
- 2- **DONNER** délégation au maire de la ville d'Arles ou son représentant, en tant que coordonnateur du groupement, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, quels que soient leurs montants, mentionnés dans l'annexe 2 à la convention de groupement de commandes ainsi que, pour les marchés ou accords-cadres dont le montant est inférieur au seuil de l'article 26-II-2 du Code des marchés publics, toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 3- **AUTORISER** le président à signer l'avenant n°1 ainsi que tous les documents utiles à son exécution ;
- 4- **PRÉCISER** que les crédits budgétaires correspondants seront inscrits au budget principal de l'exercice.

**POUR (45)** : Mesdames et Messieurs AFKIR, AMSELEM, AMY, Ayme, BECCIU, BERNOT, BERTHOMIEU, BOUILLARD, CELLARIER, CHAUVIN, CHENEL, CORREARD, DE CAMARET, DEMISSY, DOUMENC, DUCROS, DUPONT, DURAND, FERRER, GIMENEZ, GRZYB, HENRY, JUAN, JUGLARET, KOUKAS, LAUGIER, LAUPIES, LEXCELLENT, LIMOUSIN, MACCHI-AYME, MADELEINE, MAGINI MASSIASSE, MASSON, MEBAREK-MAKHLOUF, PAUTONNIER, PETITJEAN, PICQUET, PORTELA, RAFAI, RIVAS, SCHIAVETTI, SCHNEIDER, TEIXIER, VULPIAN.

**ABSENTIONS (3)** : Madame et Messieurs CARGNINO, CHASSAIN, GONNET.

**LA DELIBERATION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES**

